

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-03-18
Séance du mardi 04 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi quatre juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire*.

Etaient présents : Michel GRANGE, Laure TRUNFIO, Jean-Luc BOCQUIN, Magali SEGARD, Corentin LALLAU BAZIN, Virginie FREYNET TICHADOU, Anne BELLEMIN-LAPONNAZ, Michaël CHARMEAUX, Brigitte CHARPIN & Jérôme BROCC & (11).

Michaël CHARMEAUX, arrivé à 19 h 48 mn, a pris part au vote à partir de la délibération n° 2024-03-17.

Etaient excusés : Gaëtan DE GRACIA **pouvoir à** Virginie FREYNET TICHADOU, Emilie VELLETAZ **pouvoir à** Magali SEGARD & Françoise BOISSET (3).

Etaient absents : David SANTIN-JANIN (1).

Date de convocation : lundi 27 mai 2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Michel GRANGE a été élu secrétaire.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA SAVOIE

OBJET : Convention d'application de transfert de compétence pour des études de faisabilité en vue du développement des énergies renouvelables
Installation de panneaux photovoltaïques sur l'école maternelle

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de réaliser sur le territoire de la commune diverses installations photovoltaïques sur des toitures de bâtiments communaux.

Suite à l'étude d'opportunité réalisée par l'ASDER sur l'école maternelle de la commune, il est nécessaire de réaliser une étude de structure pour confirmer que la charpente de ce bâtiment soit suffisamment dimensionnée pour accueillir la surcharge d'une installation photovoltaïque.

A ce titre, il est proposé que la commune transfère au SDES la maîtrise d'ouvrage de cette étude de structure en vue du développement des énergies renouvelables sur son territoire, visant à la réalisation d'une centrale photovoltaïque localisée sur le site suivant, et ce dans les conditions indiquées dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ci-jointe :

Toiture de l'école maternelle
pour une surface approximative de modules de 150 m² (30 kWc).

Après délibération, le Conseil Municipal vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	13

↳ **Se prononce** favorablement à la conclusion entre le SDES et la commune d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage portant sur la réalisation d'une étude de structure pour l'école maternelle.

↳ **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire, *notamment la présente convention*.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Certifié conforme et exécutoire par Monsieur le Maire, **Alain COMBAZ**

Le Secrétaire,
Michel GRANGE

Le Maire,
Alain COMBAZ

